

**GRANDLYON**  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **26 avril 2010**

Délibération n° 2010-1454

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Actions de protection des espèces et des milieux - Préservation de la biodiversité - Attribution de subventions au centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora), à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) et au centre de soins pour oiseaux sauvages du Lyonnais**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération**

**Rapporteur : Monsieur Charles**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 16 avril 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 28 avril 2010

**Présents :** MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauzé, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoïn, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mme Bocquet, MM. Bousson, Broliquier, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Nissanian, Ollivier, Mmes Pallega, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, M. Vincent, Mme Yéréman.

**Absents excusés :** MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Buna (pouvoir à M. Giordano), Daclin, Arrue, Bouju (pouvoir à M. Grivel), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à M. Coste), MM. Braillard (pouvoir à Mme Frih), Buffet (pouvoir à M. Gignoux), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Turcas (pouvoir à M. Havard), Vergiat (pouvoir à M. Suchet), Vial (pouvoir à M. Da Passano), Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

**Absents non excusés :** Mmes Ait-Maten, Bailly-Maitre, MM. Deschamps, Dumas, Lelièvre, Muet, Pillonel.

**Séance publique du 26 avril 2010****Délibération n° 2010-1454**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Actions de protection des espèces et des milieux - Préservation de la biodiversité - Attribution de subventions au centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora), à la fédération Rhône-Alpes pour la protection de la nature (Frapna) et au centre de soins pour oiseaux sauvages du Lyonnais**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de la planification et des politiques d'agglomération

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 7 avril 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le schéma directeur Lyon 2010 a désigné, sur le territoire communautaire, des sites naturels inaltérables et des espaces d'intérêts paysager et agricole méritant une vigilance permanente et des moyens concrets pour assurer leur préservation.

Afin de répondre à ces orientations, la Communauté urbaine de Lyon développe, depuis plusieurs années, des projets-nature dans le cadre des chartes successives de l'écologie urbaine votées les 15 juin 1992 et 8 septembre 1997 ainsi que de l'Agenda 21. Menés en partenariat avec les communes et le département du Rhône, les projets-nature ont pour objectifs la connaissance, la préservation, la gestion et la valorisation (ouverture au public) des espaces naturels et agricoles périurbains. Chaque année, des programmes d'actions concrétisant ces objectifs sont définis.

L'arrêté préfectoral n° 4632 en date du 7 décembre 2004, relatif aux compétences de la Communauté urbaine de Lyon, a prévu dans son article 1er que la Communauté urbaine de Lyon pourrait soutenir les actions en faveur de la préservation et de la promotion d'espaces naturels. La préservation des espaces naturels comprend également la préservation des espèces qu'ils abritent.

Dans sa délibération n° 2006-6763 en date du 11 novembre 2006 relative à la définition d'une politique communautaire en faveur des espaces naturels et agricoles et des agriculteurs, la Communauté urbaine de Lyon a ouvert la possibilité d'une intervention en faveur d'actions de protection des espèces et des milieux.

Enfin, dans son plan de mandat 2008-2014, la Communauté urbaine de Lyon a retenu, dans sa priorité 3 : faire de l'environnement un moteur du développement, la préservation de la biodiversité sur son territoire. Aussi est-il proposé au Conseil de soutenir les actions allant dans cette direction et portées par trois associations.

***Le centre ornithologique de Rhône-Alpes (Cora)***

Le Cora, association départementale basée dans le 2° arrondissement de Lyon, met en oeuvre un ensemble d'actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels de l'agglomération.

Le Cora est très actif sur la Communauté urbaine de Lyon, tant avec des actions de protection des oiseaux et autres vertébrés terrestres, de sensibilisation et d'information du grand public et des écoles qu'avec des actions d'inventaires et de suivi des populations.

L'association envisage de mener, au cours de l'année 2010, des actions liées à :

- la participation à l'observatoire de la faune de Rhône-Alpes,
- la préservation de l'oedicnème criard,
- la participation à l'inventaire des amphibiens,
- l'entretien des roselières,
- l'organisation de la journée mondiale des zones humides,
- une étude ornithologique d'un espace vert, le parc de Gerland.

Ces préoccupations intéressent la Communauté urbaine de Lyon et s'inscrivent dans la continuité des actions menées depuis 2003 sur la connaissance et la préservation de sa faune et de sa biodiversité.

Elles s'inscrivent aussi dans l'inventaire des amphibiens démarré en 2004 qui s'est achevé en 2009 par les communes du Franc Lyonnais. 2010 sera consacré à la réalisation de la synthèse de ces inventaires et leur analyse, ainsi que quelques prospections de complément et de contrôle.

Le coût total de ces actions est estimé à 32 720 €. La Communauté urbaine de Lyon est sollicitée à hauteur de 25 870 € répartis comme suit :

- une subvention forfaitaire de 14 160 €, pour la réalisation en 2010 des actions de préservation et d'entretien des espèces et des milieux (roselières, oedicnème criard, amphibiens),
- une subvention de 11 710 €, pour l'observatoire de la faune de Rhône-Alpes, au taux de 69 % du coût total de cette action.

| Action                                               | Dépenses | Partenaires                | Recettes |
|------------------------------------------------------|----------|----------------------------|----------|
| Préservation et entretien des espèces et des milieux | 14 160 € | Communauté urbaine de Lyon | 14 160 € |
| Observatoire de la faune                             | 16 980 € | Communauté urbaine de Lyon | 11 710 € |
|                                                      |          | Région Rhône-Alpes         | 3 450 €  |
|                                                      |          | ville de Villeurbanne      | 960 €    |
|                                                      |          | Auto-financement           | 860 €    |

Pour mémoire, la subvention de la Communauté urbaine de Lyon s'était élevée à 25 140 € en 2009.

#### *La fédération Rhône-Alpes de protection de la nature (Frapna)*

La Frapna section Rhône met en oeuvre un ensemble d'actions visant à préserver et à améliorer la connaissance globale d'espèces présentes dans les espaces naturels de l'agglomération.

La Frapna Rhône a, depuis 30 ans, une implication forte sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon.

Elle mène, avec son réseau de bénévoles, un ensemble d'actions de suivi de la faune et de la flore présentes sur la Communauté urbaine de Lyon et dans le reste du département du Rhône. Elle réalise des inventaires permettant de connaître la répartition et les espèces présentes, leurs évolutions et de proposer des mesures de conservation et de protection. Par ailleurs, la Frapna du Rhône mène de nombreuses actions d'éducation à l'environnement.

Dans le cadre de son programme d'actions pour 2010, trois axes de travail de la Frapna recoupent les préoccupations de la Communauté urbaine de Lyon :

- en termes de connaissance des milieux, la Frapna souhaite poursuivre le suivi naturaliste du marais d'Yvours en accompagnement de l'aménagement du secteur,

- en termes de connaissance des espèces, la Frapna souhaite :

- . actualiser les données liées à la présence du castor sur le Rhône et la Saône,
- . poursuivre l'inventaire des insectes présents dans les arbres remarquables de la Communauté urbaine de Lyon,
- . commencer un inventaire des chiroptères de l'agglomération, selon les protocoles proposés par le muséum d'histoire naturelle,

- en termes de communication, après avoir édité des cahiers nature sur le castor, la chauve souris, le blaireau, le hérisson, la Frapna a l'intention de publier le cinquième numéro en le consacrant aux orchidées. La Frapna souhaite également organiser des universités de la nature, à destination de naturalistes, bénévoles ou adhérents ou étudiants, afin de sensibiliser et former ces acteurs à la protection de la nature et aux enjeux spécifiques du territoire.

Enfin, la Frapna participera aux réflexions pilotées par l'Agence d'urbanisme autour de la préservation des corridors écologiques, de la nature en ville et à la biodiversité en milieu urbain.

Une subvention forfaitaire de la Communauté urbaine de Lyon est sollicitée à hauteur de 24 825 €. Pour mémoire, elle s'était élevée à 23 840 € en 2009.

#### *Le centre de soins pour oiseaux sauvages du Lyonnais*

Le centre de soins pour oiseaux sauvages est installé depuis 1997 au grand moulin de l'Yzeron à Francheville. Ses objectifs sont de récupérer et soigner les oiseaux sauvages blessés ou malades dans le but de les relâcher dans leur milieu naturel une fois guéris. Près de la moitié des oiseaux soignés finissent par être relâchés dans la nature, après guérison.

En cas de maladie, le laboratoire vétérinaire départemental pratique gracieusement les analyses nécessaires. Ceci permet au centre de participer de plus en plus activement à l'épidémiologie-surveillance des pathologies de la faune sauvage.

Le centre de soins des oiseaux sauvages souhaite pouvoir réaliser un bilan et une analyse spécifique des oiseaux apportés sur le territoire, en faisant émerger des particularités ou des spécificités locales.

Une subvention forfaitaire de la Communauté urbaine de Lyon est sollicitée à hauteur de 5 000 €. Pour mémoire, en 2009, la subvention de la Communauté urbaine de Lyon était de 8 500 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

### **DELIBERE**

#### **1° - Approuve :**

a) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 55 695 € nets de taxes au profit des associations suivantes dans le cadre de leurs actions de protection des espèces et des milieux pour 2010, répartis comme suit :

. une subvention forfaitaire de 14 160 € au Cora pour la réalisation en 2010 des actions de préservation et d'entretien des espèces et des milieux (roselières, oedicnème criard, amphibiens),

. une subvention de 11 710 € au Cora pour l'observatoire de la faune de Rhône-Alpes, au taux de 69 % du coût total de cette action,

. une subvention forfaitaire de 24 825 € à la Frapna pour la mise en oeuvre de son programme 2010 de suivi et de préservation des espèces et des milieux,

. une subvention forfaitaire de 5 000 € au Centre de soins des oiseaux sauvages pour la réalisation d'une analyse pour le territoire communautaire des oiseaux apportés,

b) - les conventions à passer entre la Communauté urbaine de Lyon, la Frapna, le Cora et le Centre de soins des oiseaux sauvages définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Les dépenses** seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2010 et 2011 - compte 657 480 - fonction 833 - opération 2143.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 avril 2010.**